

Image not found or type unknown



Expulsions , référé, retard de loyer

Par **varanne**, le **20/11/2008 à 13:19**

bonjourrrnest-il exacte que le versement d'une somme de 40% sur le montant du retard de loyer puisse entraîner le recule d'une procédure d'expulsion, même si celle-ci est demandée en référé, es-ce un droit, ou bien une indulgence d'un huissiernmerci de votre réponse
salutations

Par **ellaEdanla**, le **20/11/2008 à 13:27**

Bonjour,rrnil nous faudrait plus de renseignements pour pouvoir vous apporter une réponse.rnrnA quel stade de la procédure en êtes vous ? Une ordonnance de référé a-t-elle déjà été rendue ? Quel est le dernier acte délivré ?rnrnA vous lire,rrnCordialement.